

REGLEMENT CLASSE DE VENTE CLUB OCG

ENGAGEMENT: UCHAUD

Bourse du 31 janvier au 1 Février 2026.
Encagement le vendredi 30 janvier 2026 à partir de 15h.

Date limite des inscriptions mardi 20 janvier 2026.

Ouverture Public : Samedi 31 Janvier de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30.
Dimanche 1er Février de 9h30 à 13h30.

La bourse est ouverte à tous les oiseaux correspondants aux classes U.O.F selon la réglementation sanitaire en vigueur sans distinction d'affiliation.

Les oiseaux proposés à la vente, devront présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable (dans le cas contraire, ils seront refusés à l'encagement).

Les oiseaux de la bourse devront être bagués, dans un diamètre réglementaire, en bonne condition de santé et de plumage. Pour les becs droits sont acceptés ceux bagués de 2023 à 2025, pour les petits et moyens psittacidés sont acceptés ceux bagués 2022 à 2025, pour les grands psittacidés sont acceptés ceux bagués de 2019 à 2025

Les organisateurs se réservent le droit d'écartier tout oiseau qui ne répond pas à ces critères.

Les éleveurs baguant avec un N° d'une autre entité tout en étant adhérent à un club de l'UOF devront joindre à la feuille d'engagement une attestation confirmant cette appartenance avec N° de souche de cette entité

Il sera prélevé 10% sur le montant de la vente.

Aucun oiseau bagué avec des bagues étrangères ne sera accepté

Pour ce qui concerne les prix de vente des oiseaux nous remonterons ces prix s'ils sont en dessous des prix fixés suivants

Canaris Individuel **25€** -couple **50€**

Moineau, Mandarins Individuel **10€** -couple **20€**

Gould Individuel **45€** -couple **90€**

Perruches Ondulées **12€** - couple **24€**

FORMALITES SANITAIRES ET LEGALES :

Sous réserve de toute modification de la réglementation sanitaire en vigueur.

o Un certificat de provenance sera demandé par l'organisation aux D.D.P.P. concernées.

o Vous devez fournir une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours qui précèdent la manifestation. Et que votre élevage est confiné en permanence. Vous signerez cette déclaration lors de l'encagement. Dans le cas contraire, vous devez fournir un certificat vétérinaire de moins de 5 jours.

o Les oiseaux protégés (Convention de Washington ou loi de 1976) devront être accompagnés des autorisations nécessaires à leur présentation et déplacement

(Autorisations de transport, certificat de capacité ... Contactez-nous si vous avez des doutes).

o Pour les oiseaux inscrits à l'I-FAP le signaler par "**I**" sur la feuille d'engagement. Les documents certifiant l'inscription à l'I-FAP devront être joints à la feuille d'engagement En cas de cession une copie complétée vous sera remise avec votre feuille de décéagement

o Colombes, tourterelles, cailles plus de restrictions. (Pour le moment)

o Un contrôle vétérinaire obligatoire sera effectué lors de l'encagement. L'organisation se réserve le droit de refuser tout oiseau présentant des signes cliniques de maladie ainsi que tous les oiseaux du même élevage.

CHARTE DE QUALITE

L'OCG respectera la charte des manifestations organisées par l'Union Ornithologique de France adoptée par les Présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2006 qui a été envoyé individuellement à chaque adhérent.

L'OCG s'engage à utiliser des cages conformes au bien-être animal.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation du règlement intérieur ci-dessus.

L'OCG ne sera pas tenu pour responsable des décès ou vols éventuels. Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être filmés ou photographiés librement et en autorise la diffusion. Sur chaque photo sera mentionné le nom de l'éleveur. L'utilisation ultérieure des photographies et films ne pourra être faite qu'avec l'accord des organisateurs.

Site Internet du club : www.oiseauclubgardois.fr

Henri étant absent du 8 au 20 janvier, merci d'envoyer vos feuilles par mail et par courrier à Alain AIGOIN qui les recensera et se chargera de toutes les inscriptions.

Toutes les inscriptions seront adressées soit par mail ou par courrier postal à :

Mr HENRI BENAVENTE	Mr ALAIN AIGOIN
98 CHEMIN DE LA DIGUE	105, Allée du Practice
30600 GALLICIAN	30900 NIMES

Envoyez aux 3 adresses mail ci-dessous

henri.benavente@laposte.net et alain.aigoin245@orange.fr et
également
club.ocg@laposte.net

Fait le 15/12/2025

Pour le Bureau

H Benavente
